

## *Annexe 2 : Rénovation du Contrat de ville - Objectifs opérationnels et mise en œuvre*

En janvier 2019, la démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a été complétée par les dispositions de la circulaire du Premier ministre, en date du 22 janvier 2019.

Cette circulaire définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers", qui avait été annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018. La portée majeure de cette circulaire est la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022 et leur rénovation eu égard aux priorités gouvernementales figurant dans le Plan de mobilisation nationale en faveur des habitants.

Dans un premier temps, une mise en perspective des objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de ville 2015/2020 et des priorités gouvernementales a été réalisée, mettant en lumière que bon nombre des mesures du Plan étaient déjà visées dans le Contrat de ville mais le plus souvent formulées différemment.

À l'occasion des comités techniques, puis lors du comité de pilotage de la programmation 2019, un point d'étape sur l'évaluation à mi-parcours a été fait et les éléments issus de cette mise en perspective présentés.

Différents temps d'échange avec les partenaires ont été menés conjointement par les services Politique de la ville de l'Agglomération et de l'État.

Lors du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les conclusions de l'évaluation à mi-parcours et la proposition de rénovation du Contrat de ville ont été présentées puis validées par les différents signataires.

L'annexe 2 de l'avenant au Contrat de ville 2015/2022 intègre les conclusions de l'évaluation à mi-parcours et les mesures du Plan de mobilisation en faveur des habitants considérées adaptées au territoire des quartiers prioritaires de l'Agglomération de Bourges.

De ce fait, certains objectifs, stratégiques ou opérationnels, ont été rajoutés, d'autres élargis, d'autres réactualisés, d'autres requalifiés ou réorientés, voire précisés.

Pour la majeure partie des objectifs opérationnels, un référent de droit commun a pu être identifié.

### Légende :

Les modifications proposées (objectifs nouveaux ou ayant fait l'objet d'une évolution) sont inscrits en rouge.

« Référent de droit commun » : signataire du Contrat de ville le plus légitime à disposer d'une vision globale du sujet. Le référent de droit commun n'est pas nécessairement « pilote », sauf si l'objectif concerné relève de ses missions.

« Actions » : listes non exhaustives : actions financées par le Contrat de ville (mention des années concernées de 2015 à 2019) + autres actions citées par des partenaires.

## A. Pilier Cohésion sociale

Les actions relevant du pilier Cohésion sociale visent à consolider le lien social, à lutter contre l'exclusion, et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre aux besoins spécifiques identifiés dans les quartiers et s'adressent notamment aux personnes les plus éloignées des actions de droit commun. Elles visent l'égalité réelle d'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté.

Les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations

**F/H** Egalité Femme / Homme

**J** Jeunesse

### ➤ Favoriser et coordonner la réussite éducative

La réussite éducative<sup>1</sup> est la première condition de l'égalité des chances.

L'éducation familiale est un facteur déterminant de la réussite éducative, c'est pourquoi accompagner les parents contribue à cet objectif. Il n'est pas visé d'apprendre aux parents comment élever leur enfant, mais bien de favoriser de leur part l'appropriation de connaissances et compétences pour prendre les décisions les plus favorables à leur enfant.

La réussite éducative est également encouragée par le développement d'actions spécifiques, pendant et hors temps scolaire, en soutien aux enfants et à la scolarité : lutte contre le décrochage, estime de soi, parcours individualisé, parcours culturel ...

Enfin, la réussite éducative bénéficiera utilement d'une meilleure coordination, pour permettre aux familles comme à l'ensemble des acteurs éducatifs de mieux comprendre et mieux s'orienter dans l'ensemble des mesures existantes.


S1 Favoriser et coordonner la réussite éducative	Réfèrent droit commun	Actions
S1.1.0 Accompagner les parents dans leur fonction parentale		
S1.1.1 Favoriser les échanges sur les sujets de l'éducation et de la parentalité entre parents, et entre parents et professionnels – hors cadre scolaire	F/H CAF / Conseil Dép	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivage (RERS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• LAPE Courte-Echelle, Farandole et accompagnement des parentalités (CCAS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>



<sup>1</sup> La réussite éducative est définie ici comme « l'état auquel parvient un enfant ou un adolescent au terme d'une période donnée, au cours de laquelle il a été soumis à une action éducative, et qui se caractérise par un bien-être physique et psychique, une énergie disponible pour apprendre et pour entreprendre, une capacité à utiliser pertinemment le langage et à entrer en relation, une conscience acquise de ce que l'école peut lui apporter et de ce qu'il peut en attendre, une ouverture d'esprit à son entourage et au monde. C'est aussi le but que ses éducateurs ont atteint dans le travail avec lui. » Par extension, la réussite éducative est « l'ensemble des initiatives prises et des actions mises en œuvre par ses parents, par son entourage ou par des professionnels pour permettre à l'enfant ou à l'adolescent de se rapprocher et d'atteindre cet état. » GLASMAN Dominique, « Il n'y a pas que la réussite scolaire ! », Informations sociales, n°141, juillet 2007, pp 74-85

S1.1.2	Encourager les ateliers parents/enfants – hors cadre scolaire	<b>F/H</b>	CAF / Conseil Dép	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivage (RERS)</li> <li>• actions dans les Lieux d'Accueil Parents Enfants, dans les centres sociaux, dans les crèches (CCAS)</li> </ul>
S1.1.3	Proposer aux parents des réponses partenariales aux problèmes sanitaires des enfants afin de lever ces freins à la réussite éducative <sup>1</sup>		Signataires du CLS / CPAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations de PMI et action des puéricultrices à domicile (Conseil Dép)</li> <li>• Dépistage M'T dents en REP+ et REP depuis 2016 (CPAM)</li> <li>• Protège ton dos : testée depuis 2018, généralisation probable (CPAM)</li> <li>• Prise en charge diététique et/ou psychologique d'enfants de moins de 6 ans à risque de surpoids ou d'obésité (à venir – CPAM-PMI)</li> </ul>
S1.1.4	Donner aux parents une place au sein de l'école (installer des « espaces parents », encourager les sorties périscolaires)	<b>F/H</b>	DSDEN	mise en œuvre variable selon les écoles (lieux spécifiques ou informels, appropriation ou non par les parents)
S1.1.5	Soutenir le lien entre l'établissement scolaire et la famille par le renforcement des différents dispositifs d'accompagnement dans les quartiers prioritaires		DSDEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de Réussite Educative</li> <li>• Adultes Relais Ecoles Familles (Pep) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Abonnements grandes sections maternelles Bourges Nord 2015 / 2016 / 2017</li> <li>• Abonnements grandes sections maternelles Val d'Auron 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>
S1.1.6	Développer des actions de soutien aux familles, aider les parents à accompagner la scolarité de leur enfant		DSDEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves (C'est Possible Autrement) 2018 / 2019</li> <li>• Des clés pour la réussite scolaire de votre enfant (collège Jean Renoir) 2019</li> </ul>

S1.2.0	<b>Soutenir les actions de réussite éducative en temps scolaire</b>	<i>Un nouveau projet académique est à l'œuvre pour la période 2018-2022. De plus, le référentiel de l'Education Prioritaire est en cours de réforme.</i>		
S1.2.1	Veiller à la mixité sociale dans les établissements scolaires		DSDEN	

<sup>1</sup> Nouvel objectif issu de l'évaluation

S1.2.2	Valoriser les actions et les projets pédagogiques qui montrent les potentiels des élèves				• Ecole du Grand-Meaulnes éco-école
S1.2.3	Développer des actions prévenant l'illettrisme <b>et augmentant les compétences en matière de littérature</b>				• Ateliers d'éveil (CCAS) 2015
S1.2.4	Encourager les liens entre l'école et les autres professionnels de l'éducatif				• Filles en devenir (Collège Victor Hugo) 2018
S1.2.5	Développer l'ambition et la curiosité des élèves et les aider à construire leur parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel, dans une optique d'égalité fille/garçon		<b>F/H</b>		
S1.2.6	Faciliter la recherche de stage d'observation des élèves de 3 <sup>ème</sup> (mesure 18 du Plan)		<b>F/H</b>		
S1.2.7	<b>Dans le cadre de l'éducation prioritaire, dédoubler les classes de CP et de CE1 et développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans<sup>1</sup></b>				
S1.2.8	Encourager les initiatives de lutte contre le décrochage scolaire				
S1.2.9	Développer le travail collectif dans tous les niveaux d'enseignement				
S1.2.10	Renforcer la prise en charge des élèves exclus				

S1.3.0	<b>Soutenir les actions de réussite éducative hors temps scolaire et favoriser les innovations pédagogiques<sup>2</sup></b>					
S1.3.1	Pérenniser le Programme de Réussite Educative dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon				DDCSPP	• Programme de Réussite Educative (Caisse des Ecoles) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019
S1.3.2	<b>Renforcer la mobilisation<sup>3</sup></b> du Programme de Réussite Educative au Val d'Auron				Ville de Bourges	• Programme de Réussite Educative (Caisse des Ecoles) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019
S1.3.3	Soutenir l'accompagnement à la scolarité et la formation de ses animateurs				CAF	• Formation des animateurs d'accompagnement à la scolarité (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019

<sup>1</sup> Objectif actualisé qui s'inscrit dans le Plan de Mobilisation en faveur des habitants (mesure 17)

<sup>2</sup> Objectif stratégique élargi permettant une ouverture à des actions novatrices

<sup>3</sup> Objectif actualisé suite au déploiement du PRE au Val d'Auron qui reste à consolider

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education et culture générale, et accompagnement scolaire (El Qantara) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Réussite éducative (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Aide aux devoirs (Bourges Foot) 2015 / 2016 / 2017</li> <li>• Pratique théâtre / vidéo (Accueil et Promotion) 2019</li> </ul>
S1.3.4	Déterminer la nécessité de développer l'accompagnement à la scolarité au Val d'Auron	DSDEN	<i> sujet non travaillé par le Contrat de ville</i>
S1.3.5	Encourager les actions éducatives périscolaires et la découverte d'activités artistiques et culturelles, <b>permettant une appropriation par les familles<sup>1</sup></b>	<b>F/H</b> Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la bibliothèque de rue (Ligue de l'Enseignement) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Activités culturelles au Moulon (Tourne-Livres) 2019</li> <li>• Une offre existe (ex : ateliers dans les musées municipaux, animations bibliothèques ...) mais elle est méconnue</li> </ul>
S1.4.0	<b>Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle<sup>2</sup></b>		
S1.4.1	Dans le cadre de l'orientation des élèves, les informer des dispositifs potentiels d'accompagnement à l'insertion professionnelle	DSDEN	
S1.4.2	Mettre en lien les jeunes sortants de manière anticipée du système scolaire avec les acteurs de l'insertion professionnelle <sup>3</sup>		
S1.5.0	<b>Améliorer la lisibilité et la cohérence des dispositifs<sup>4</sup></b>		
S1.5.1	S'inspirer du dispositif Cité Educative pour construire une alliance éducative permettant l'accompagnement, y compris personnalisé, des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie	DSDEN	

<sup>1</sup> Objectif requalifié visant à renforcer l'impact des actions par leur prise en compte par la sphère familiale

<sup>2</sup> Nouvel objectif issu de l'évaluation, identifié localement par les acteurs de l'emploi notamment

<sup>3</sup> Objectif qui fait écho à l'objectif E2.2.1 « Veiller à l'articulation entre la sortie de scolarisation et l'entrée dans la vie professionnelle »

<sup>4</sup> Déclinaison de l'objectif stratégique réorientée : la cohérence des dispositifs se recherche au travers de la cohérence du parcours de l'enfant, en s'appuyant sur le modèle Cité Educative.

➤ **Développer l'accès aux droits**

Rechercher la Cohésion sociale nécessite de lutter contre l'exclusion sociale, c'est-à-dire le non-recours aux droits fondamentaux garantis par la loi. Plus que les droits politiques, spécifiquement liés à la citoyenneté française, on s'attachera ici aux droits civils et sociaux.

Ces derniers concernent de nombreux domaines : justice, protection de la santé, logement, protection de la famille ... La question de l'accès aux droits touche à l'appui juridique dans les démarches de la vie courante mais aussi en cas de problèmes familiaux ou personnels complexes.

Développer un égal accès aux droits de l'ensemble des habitants nécessite de favoriser leur autonomie personnelle par l'acquisition et la consolidation de ressources indispensables aux démarches de la vie quotidienne.

Pour différentes raisons (manque d'information, complexité des démarches, contenu de l'offre ou inhibition des ayants droit), certaines personnes n'accèdent pas toujours aux droits et services auxquels elles peuvent prétendre. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place ou de poursuivre des actions spécifiques pour améliorer l'accès et le recours aux droits.

La prévention en santé et l'accès aux soins sont des droits à renforcer particulièrement identifiés. C'est l'objet du Contrat Local de Santé de réduire les inégalités sociales de santé en agissant sur l'adaptation des actions de santé aux besoins identifiés et la coordination des acteurs locaux. Au regard de la situation plus défavorable des femmes, en moyenne plus précaires que les hommes, le public féminin doit être particulièrement pris en compte.

S2	Développer l'accès aux droits	Réfèrent droit commun	Actions
<b>S2.1.0 Favoriser l'autonomie et l'épanouissement personnels</b>			
S2.1.1	Soutenir l'apprentissage des savoirs de base des habitants, dont l'apprentissage du français pour les personnes immigrées, par les actions des structures locales <sup>1</sup> <b>LCD</b>	Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnements linguistiques (Pep) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Ateliers ludiques et pédagogiques (C'est Possible Autrement) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Quand l'écrit prend la parole (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 / 2018</li> <li>• La plateforme langage (Compagnie Pace) 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Plateforme de formation linguistique et formation de base (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Inclusion sociale : français langue étrangère (Le Relais) 2016 / 2017 / 2019</li> </ul>

<sup>1</sup> Objectif présent également dans l'objectif stratégique « Lever les freins à l'emploi » (cf objectif opérationnel E2.1.1)

S2.1.2	Faciliter l'accès et les pratiques relatifs à l'art et à la culture <sup>1</sup>		Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variations vocales dans les marais (After The Crescent) 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Culture pour tous (Atelier Théâtre des Gibjoncs) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Ateliers artistiques (El Qantara) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Les Rencontres d'El Qantara 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Actions culturelles (Emmetrop) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• La chorale Vocalson (Vocalson) 2018 / 2019</li> <li>• Travailleurs handicapés : vers un projet sportif ou culturel (Prométhée) 2019</li> </ul>
S2.1.3	Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, en termes de disciplines et de mixité	<b>F/H</b>	Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eté des jeunes (Ville de Bourges) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Fun Creps (UFOLEP) 2015 / 2016</li> <li>• Pratique de la boxe anglaise (Ring Berruyer) 2017</li> <li>• Découverte et pratique de la boxe anglaise (Insert Boxing) 2018 / 2019</li> <li>• Découverte du tennis de table (CJMB Tennis de Table) 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Découverte du basket (CJMB Basket) 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Développement de la pratique du handball (Bourges Handball 18) 2019</li> <li>• Atelier de gymnastique à la Chancellerie (CDOS ) 2018 / 2019</li> <li>• Atelier sport santé aux Gibjoncs (CDOS) 2018 / 2019</li> </ul>
S2.2.0	<b>Améliorer l'accès et l'effectivité des droits, en particulier pour les femmes</b>	<b>F/H</b>		
S2.2.1	Mobiliser les acteurs sur le non-recours aux droits des personnes les plus précaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux de professionnels existants (Résoplucé) et en renforçant les actions d'information	<b>F/H</b>	CAF / CPAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé de la CPAM (Pfidass) : repérer des situations de renoncement aux soins et y</li> </ul>

<sup>1</sup> De nouvelles actions peuvent être envisagées au regard du Plan : jumeler les institutions culturelles avec les QPV (mesure 37), déployer les Micro-Folies (mesure 38), développer la pratique musicale (DEMOS, Orchestres à l'école) (mesure 39)

			remédier (CPAM) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solidarité globale à travers l'aide alimentaire (Épicerie Solidaire Bourges Nord) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Aide aux démarches administratives (Familles de France) 2019</li> <li>• Micro-crédit personnel garantie (BGE) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>
S2.2.2	Améliorer l'accès des habitants du Val d'Auron à l'aide alimentaire		Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epicerie solidaire du Val d'Auron (ESVALDO) 2019</li> </ul>
S2.2.3	Permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et/ou de s'y maintenir (Cf. Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)		CD (DHIE) / DDCSPP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds de Solidarité pour le Logement (Conseil Dép)</li> </ul>
S2.2.4	Rendre plus lisible la présence judiciaire de proximité (points d'accès au droit, d'aide aux victimes,...), notamment à destination des femmes	F/H	Procureur (CDAD) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences SAVIM Bourges Nord et Val d'Auron (Le Relais) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>
S2.2.5	Renforcer la lutte contre les discriminations	LCD	DDCSPP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Et si le monde s'inversait (After The Crescent) 2018</li> <li>• Du venin sur la toile (After The Crescent) 2019</li> </ul>
S2.2.6	Favoriser un accueil et un accompagnement adapté (ex : formation à l'accueil des populations difficiles, formation à l'interculturalité, tiers aidants)	LCD	Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation de proximité des services d'Action Sociale : siège rue Heurtault de Lamerville et antennes Chancellerie et Gibjoncs de la MADS (Conseil Dép)</li> <li>• Médiation interculturelle en santé (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Insertion des migrants (Accueil et Promotion) 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>

S2.3.0	<b>Réduire les inégalités sociales de santé (Cf. Contrat Local de Santé de Bourges 2019-2021)<sup>1</sup></b>		
S2.3.1	Inégalités sociales et accessibilité aux droits		
S2.3.2	Accessibilité aux soins	Signataires du CLS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cœur des quartiers (Vie Libre) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Sensibilisation aux addictions au Val d'Auron (Alcool Assistance 18) 2019</li> </ul>

<sup>1</sup> Objectifs opérationnels modifiés au regard de la préparation en cours du nouveau Contrat Local de Santé



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diabète et surpoids au féminin (Caramel) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>
S2.3.3	Prévention et promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils nutritionnels (Pôle Nutrition) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Promotion de la santé au centre social du Val d'Auron (CCAS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Ateliers du bien-être (CCAS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Prévention et soins à Bourges Nord (CCAS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Expression addic'tiv (Tivoli Initiatives) 2015</li> <li>• Equipes de Prévention Itinérante (Ligue de l'Enseignement) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Corps en parole, corps en création (CODES) 2018</li> <li>• Bien dans son assiette (collège Jean Renoir) 2018 /2019</li> <li>• Dépistage et prise en charge de jeunes en surpoids (MSP Val d'Auron et CDOS) 2019</li> </ul>
S2.3.4	Adaptation et accompagnement du vieillissement	

➤ **Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement**

La Cohésion sociale ambitionne de tisser le lien social, de renforcer la solidarité notamment entre les générations, de développer l'implication citoyenne.

L'implication citoyenne est la participation responsable des personnes à la vie de leur environnement. Cette implication concerne l'ensemble des habitants, quels que soient leur catégorie, leur âge, leur sexe, etc.

Pour tisser le lien social, les actions favorisant la construction de lien entre les êtres humains sont encouragées. Ces actions valorisent les potentiels et les richesses des quartiers comme des habitants ; elles recherchent la participation des personnes dans leur conception et/ou leur réalisation.

L'isolement s'accroît, lié à l'augmentation du nombre de personnes âgées et au repli sur soi des personnes dont la situation sociale se précarise. Ce constat établi lors de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2014 est toujours d'actualité.

C'est en grande partie à l'échelle locale que le lien social, la solidarité, le vivre ensemble peuvent être observés et confortés. La proximité des acteurs avec les habitants est donc essentielle, qu'elle se traduise par des structures implantées au cœur des quartiers ou par des relais ou des référents humains, de même que le maillage de ces acteurs entre eux.


Concours également à la Cohésion sociale la prévention de la délinquance. Celle-ci, dans les quartiers de la politique de la ville, doit s'inscrire dans la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en œuvre au niveau du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

S3 Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement	Réfèrent droit commun	Actions
S3.1.0 Favoriser l'implication citoyenne		
S3.1.1 Déployer davantage les moyens d'engagement des jeunes dont le Service Civique <span style="float: right;">J</span>	DDCSPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forums Service civique au sein des quartiers prioritaires 2016 / 2017 / 2018</li> </ul>
S3.1.2 Favoriser la participation citoyenne et l'accès aux responsabilités des femmes au sein des structures socio-éducatives, sportives et de loisirs <span style="float: right;">F/H</span>		
S3.1.3 Développer des actions de citoyenneté (mieux comprendre pour mieux agir dans son environnement ; règles de vie quotidiennes, éducation civique)	Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La place des femmes dans les quartiers Nord (CCAS) 2019</li> <li>• Respect égalité entre les filles et les garçons (CIDFF) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Egalité filles garçons, des enjeux dès la petite enfance (CIDFF) 2018</li> <li>• Semaine citoyenne (collège Jules Verne) 2015</li> <li>• Educap City (Rotary Bourges Avaricum) 2019</li> <li>• Sensibilisation des jeunes aux conséquences d'une infraction pénale</li> </ul>

			(CDAD) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois minutes pour convaincre – collège (CDAD) 2018 / 2019</li> <li>• Laïque Cité (collège Victor Hugo) 2016 / 2017</li> <li>• A vos plumes citoyens (Accueil et Promotion) 2015 / 2016</li> </ul>
S3.1.4	Valoriser l'expression citoyenne, notamment par le biais des médias locaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vivre Ici J'aime (Comité des Habitants de Bourges Nord) 2015 / 2016 / 2017</li> </ul>
S3.1.5	Poursuivre la formation des acteurs de terrain aux « Valeurs de la République et à la laïcité » <sup>1</sup>	DDCSPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations de 2 jours à destination des professionnels et bénévoles de terrain, 2 sessions par an (Ligue de l'enseignement et C2S Services) 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>

S3.2.0	<b>Favoriser le vivre ensemble</b>		
S3.2.1	Intégrer aux actions une dimension participative, y compris avec les jeunes et les enfants	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De l'ombre à la lumière (After The Crescent) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Mieux-Vivre Ensemble aux Gibjoncs (RERS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Lien social et échanges de savoirs (RERS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Relais habitants au Val d'Auron (Bourges Agglo Services) 2015 / 2016 / 2017 / 2018</li> <li>• Le jardin poétique, un jardin extraordinaire (Mille Univers) 2016 / 2017 / 2018</li> </ul>
S3.2.2	Favoriser les initiatives permettant aux habitants d'accéder aux structures de leur quartier	Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre artistique à Bourges Nord (Union Amicale des Locataires) 2019</li> </ul>
S3.2.3	Encourager la constitution d'un réseau d'acteurs de quartier afin de proposer des événements réguliers et coordonnés		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien social et vie citoyenne : tous acteurs de nos quartiers (Centre associatif) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>
S3.2.4	Promouvoir des actions intergénérationnelles		
S3.2.5	Favoriser les échanges interculturels		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La e-cité dans l'art-rue (Tivoli Initiatives) 2016 / 2017 / 2018</li> </ul>

<sup>1</sup> Nouvel objectif qui s'inscrit dans le Plan de Mobilisation en faveur des habitants (mesure 35)

S3.2.6	Développer des actions sur les mémoires et l'histoire	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noble art, noble cœur (Au Fil du Faire) 2015</li> <li>• Val d'Auron, une mémoire neuve (Au Fil du Faire) 2016</li> </ul>
S3.2.7	Soutenir au Val d'Auron les actions développant une image positive du quartier et valorisant les potentiels		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers histoire et citoyenneté (CCAS) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>

<b>S3.3.0 Lutter contre l'isolement</b>			
S3.3.1	Pérenniser les actions collectives et les temps forts visant à renforcer le lien social		Pas de référent spécifique
S3.3.2	Veiller à la prise en compte des spécificités des quartiers dans le Plan d'Action Senior		CCAS

<b>S3.4.0 Assurer un maillage de proximité</b>			
S3.4.1	Encourager l'existence de référents de proximité, garants des échanges nécessaires au lien social (tels que les gardiens d'immeuble, les éducateurs, les animateurs de rue, des habitants référents par immeuble ou îlot)		Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention / animations dans les piscines (Ville de Bourges) 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Adulte relais médiation éducative, sociale et citoyenne (C'est Possible Autrement) 2019</li> </ul>
S3.4.2	Développer l'activité des centres sociaux, pivot du développement social		CCAS
S3.4.3	Veiller à la solidité du tissu associatif à travers la mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement et autant que possible la conclusion d'engagements financiers pluriannuels		Les signataires financeurs

<b>S3.5.0 Prévenir la délinquance et la radicalisation (Cf. Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019-2023)<sup>1</sup></b>			
S3.5.1	Lutter contre les atteintes à la tranquillité publique	J	Signataires du CLSPD Actions relatives à : - la prévention des feux de poubelles - la prévention des cambriolages - la lutte contre les occupations conflictuelles sur les espaces publics et privés

<sup>1</sup> Objectifs opérationnels modifiés au regard du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019-2023

			- la lutte contre les atteintes sur voie publique
S3.5.2	Prévenir la délinquance juvénile	F/H	Actions relatives à : - la prévention à destination des mineurs - la prévention routière - au soutien à la parentalité - la promotion et la valorisation de l'engagement des jeunes - la prévention de la délinquance et de la récidive
S3.5.3	Lutter contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales et soutenir l'aide aux victimes		Actions relatives à : - l'information, la communication, la sensibilisation - la prévention et le signalement de l'enfance en danger
S3.5.4	Prévenir la radicalisation des jeunes et accompagner les familles		Actions relatives à la formation des professionnels

## **B. Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain**

Le volet « Cadre de vie et Renouvellement urbain » de la nouvelle politique de la ville doit permettre d'améliorer l'attractivité résidentielle et économique des quartiers. Le Contrat de ville rénové coordonne dans une démarche transversale un ensemble d'actions sectorielles concourant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants au quotidien. En termes de cadre de vie, cela implique de favoriser la pleine intégration des quartiers dans la dynamique de l'agglomération.

En cela, le Contrat de ville constitue un véritable levier pour mettre en œuvre les compétences de Bourges Plus en matière d'aménagement du territoire et de développement durable en s'inscrivant dans une logique de déclinaison des différents documents cadre, notamment en matière de déplacements (PDU) ou d'habitat (PLH), et plus globalement en matière d'équilibre territorial et de développement durable.

Les actions à conduire dans le cadre de ce pilier s'inscrivent dans une logique transversale visant à favoriser la transition écologique du territoire, que ce soit dans les propositions faites en matière de mobilité, d'habitat ou de qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, les perspectives offertes par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon permettent notamment à l'agglomération et à la ville de pérenniser la dynamique engagée. Les trois objectifs stratégiques de ce pilier viennent concrétiser la volonté des collectivités et de leurs partenaires de poursuivre la transformation des quartiers déjà en partie accomplie. Les actions relevant des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon (signalées par le pictogramme correspondant) sont mises en œuvre dans le cadre du NPRU. L'ensemble du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain fait l'objet d'une convention à laquelle se référer.

Les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations      **F/H** Egalité Femme / Homme      **J** Jeunesse

### ➤ **Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers**

La mobilité constitue l'une des conditions de l'intégration sociale et économique des habitants des quartiers, qui sont faiblement motorisés et restent éloignés de certains lieux de services et d'emploi. Le développement des transports publics, la favorisation des modes de déplacements actifs, et le soutien à la mobilité constituent des pré-requis pour l'efficacité des autres volets d'actions de la politique de la ville et des politiques publiques, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, à la santé, à la culture, etc.



Si l'offre de transports en commun proposée dans les quartiers est déjà relativement conséquente, elle peut ne pas entièrement satisfaire les besoins spécifiques des habitants, particulièrement pour accéder aux emplois localisés en périphérie, à des horaires décalés ou fragmentés, dans la journée ou la nuit.

Par ailleurs, il convient de mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacement au profit des modes actifs que sont la marche et le vélo en favorisant les parcours au sein des quartiers et leur connexion avec ceux du reste de la ville et de l'agglomération.

Enfin, en complément des transports en commun et d'un meilleur partage de la voirie, il est nécessaire de développer des actions d'accompagnement à la mobilité ou, pour certaines, de mieux les relayer.

U1 Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers	Réfèrent droit commun	Actions
<b>U1.1.0 Restructurer le réseau de transports en commun au bénéfice des quartiers prioritaires</b>		
U1.1.1 Desservir les quartiers par la ligne structurante du réseau	Agglobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ligne A principale ligne du réseau (cadencement, fréquence) dessert les quartiers. Ligne B également</li> </ul>
U1.1.2 Définir les itinéraires les plus pertinents pour les habitants du quartier (vers le centre-ville mais aussi en transversal)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne 7 participe à la desserte transversale, et a contribué à renforcer la desserte du Pôle Emploi (fréquence 1h)</li> <li>• Projet de desserte supplémentaire de la zone de l'Echangeur (2021)</li> </ul>
U1.1.3 Proposer des horaires de desserte adaptés (amplitudes journalière et hebdomadaire / cadencement)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amplitudes calées sur les horaires de travail standard. A ce jour pas de service sur les horaires atypiques et le soir après 20h ou 20h30</li> <li>• Vitabus : le soir de la gare vers Holbein, Turly et Creps notamment</li> </ul>
U1.1.4 Amplifier le caractère solidaire de la tarification		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle tarification solidaire en place depuis 1er juillet 2018</li> <li>• Projet d'évaluation de l'impact de la tarification</li> </ul>
U1.1.5 Affirmer la présence du bus dans l'espace public (aménagement urbains, accessibilité, mobilier urbain, signalétique ...)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en accessibilité du réseau en cours permet d'inscrire un peu plus les transports dans l'espace urbain. Le projet de BHNS sera une seconde étape.</li> </ul>
<b>U1.2.0 Promouvoir les modes de déplacements actifs (piéton, vélo)</b>		
U1.2.1 Encourager l'apprentissage du vélo <sup>1</sup>	Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage dans les écoles (passeport cycliste)</li> <li>• Vélo-école (Mon Cher Vélo – soutien CDV 2016)</li> <li>• Piste d'éducation routière</li> </ul>
U1.2.2 Identifier les usages afin de conforter les itinéraires piéton/cycles	Bourges Plus / Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'action spécifique sur ce thème menée depuis l'élaboration du plan Vélo intercommunal adopté en 2016 par B+</li> </ul>

<sup>1</sup> Nouvel objectif issu de l'évaluation

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail Ville avec les conseils de quartier</li> <li>• Bourges Nord : signalisation temps parcours piéton</li> <li>• Plusieurs types d'usages possibles à Bourges Nord : loisirs avec la rocade verte, apprentissage avec la piste d'éducation routière</li> <li>• Zone de rencontre au niveau de la Bibliothèque des Gibjoncs</li> </ul>
U1.2.3	Poursuivre le développement des moyens de stationnement des vélos		<p>Bourges Plus / Ville de Bourges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Ville continue à équiper avec des arceaux, en fonction des demandes</li> <li>• stationnement vélo de plus en plus répandu dans les établissements scolaires (nombre d'arceaux est défini en fonction des demandes des écoles)</li> <li>• Consignes en pied d'immeubles</li> <li>• projet Plan Vélo Intercommunal volet stationnement</li> </ul>
U1.2.4	Améliorer et sécuriser la traversée de l'avenue du Général de Gaulle		<p>Ville de Bourges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réaménagement des abords de Cap Nord en 2018 a permis de sécuriser cette traversée.</li> </ul>
U1.2.5	Améliorer la connexion avec le réseau des liaisons douces, mailler le quartier de voies cyclables et reconfigurer les cheminements piétons pour mieux circuler dans le quartier du Val d'Auron, <b>pour accéder plus facilement aux arrêts de bus<sup>1</sup></b>		<p>Ville de Bourges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Bourges : plusieurs itinéraires aménagés (ex liaison douce Chancellerie Gibjoncs)</li> <li>• temps de parcours piétons</li> <li>• développement des zones 30</li> </ul>
<b>U1.3.0 Accompagner les habitants pour faciliter leur mobilité</b>			
U1.3.1	Développer des actions d'accompagnement à la mobilité notamment auprès des femmes : <b>lutter contre les freins psychologiques<sup>2</sup></b> , s'orienter dans l'espace, comprendre les informations liées aux transports collectifs, acquérir un moyen de locomotion	<b>F/H</b>	<p>Pas de référent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les transports collectifs, des actions d'accompagnement sont en cours de préparation par AggloBus (ateliers Osons le Bus)</li> <li>• Plateforme Mobilité et auto-école associative (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Promouvoir la mobilité en vélo (Mon Cher Vélo) 2016</li> </ul>

<sup>1</sup> Objectif précisé suite à l'évaluation

<sup>2</sup> Objectif précisé suite à l'évaluation



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décroche ton permis (Mission Locale) 2019</li> <li>• Prêt de vélo et location de vélo électriques par AggloBus (septembre 2019 – service Cycloplus)</li> <li>• Prêt de vélo électriques et de scooters par la Mission locale</li> <li>• Aide financière à l’acquisition de vélos électriques par la Ville de Bourges (selon ressources)</li> <li>• Aides financières institutionnelles selon situations individuelles (allocataires RSA ; demandeurs d’emploi ; jeunes)</li> <li>• Micro-crédits (ADIE, BGE, SOS Familles)</li> <li>• Aide au passage du permis pour les jeunes (Conseil Régional) : dispositif arrêté en cours de Contrat de ville</li> </ul>
U1.3.2	Recenser <b>et faire connaître</b> les initiatives d’accompagnement existantes <sup>1</sup>	Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de plateforme en ligne d’information sur les aides à la mobilité par le Conseil régional</li> </ul>





➤ **Optimiser l’offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser la mixité**

Les documents de planification élaborés à une échelle supra-communale visent à mieux équilibrer l’offre de logements sur le territoire berruyer, à la fois en nombre et en statut, et à réduire la consommation d’espace en limitant l’étalement urbain.

Il s’agit notamment pour le PLH de favoriser les parcours résidentiels par le développement d’une offre de qualité et une répartition spatiale équilibrée des produits logements. Cela implique de :

- Concevoir le renouvellement du parc social à l’échelle intercommunale dans le cadre du NPRU
- Tendre vers une répartition plus équilibrée de la production de logements sociaux en tenant compte de leurs caractéristiques et des besoins prioritaires et en diversifiant l’offre au sein des quartiers
- Mettre à niveau l’offre sociale existante afin de limiter les phénomènes de concurrence interne au parc public
- Développer une concertation entre les bailleurs autour de l’occupation des logements.


<sup>1</sup> Objectif requalifié suite à l’évaluation


U2 <b>Optimiser l'offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser la mixité</b>	Réfèrent droit commun	Actions
<b>U2.1.0 Procéder aux démolitions des logements ne répondant plus aux besoins</b>		
U2.1.1 Identifier et prioriser les immeubles à démolir dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	 Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NPRU : 1 492 logements identifiés</li> </ul>
U2.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH <sup>1</sup> de Renouvellement Urbain du parc privé à l'échelle de la ville, afin de préserver l'équilibre global du marché de l'habitat		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU a été réalisée ; elle est terminée depuis mi-2018</li> </ul>
<b>U2.2.0 Produire une offre diversifiée de logements répondant aux besoins actuels et futurs</b>		
U2.2.1 Analyser finement la demande par la réalisation d'une étude du marché de l'habitat sur l'agglomération	 Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude réalisée en 2016-2017</li> <li>• PDH : Projet de mise en place d'un observatoire départemental de l'habitat (Etat / Conseil Dép)</li> </ul>
U2.2.2 Produire une offre de logements locatifs sociaux très ciblée dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon		<ul style="list-style-type: none"> <li>• NPRU : dérogation accordée pour 52 logements neufs pour des seniors et des familles ; projet d'habitat social participatif intergénérationnel ; reconstruction de la résidence autonomie du CCAS</li> </ul>
U2.2.3 Produire une offre diversifiée de terrains et de logements privés adaptée à la typologie des ménages et aux niveaux de revenus dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRU1 : terrains à construire Bergerie, Merlattes</li> <li>• NPRU : secteur démonstrateur, Moulon</li> </ul>
U2.2.4 Phaser les ouvertures à l'urbanisation au niveau de l'agglomération (Programme Local de l'Habitat – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour limiter les effets de concurrence		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des zones urbanisables avec l'adoption du nouveau PLUI (2019)</li> </ul>
<b>U2.3.0 Améliorer l'offre locative sociale existante</b>		
U2.3.1 Définir et procéder à un programme de réhabilitation visant l'efficacité énergétique et le confort intérieur du parc social des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	 Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRU1 : 5 résidences ont bénéficié de réhabilitation de qualité (+ 50 000 € /logement)</li> <li>• NPRU : 268 logements prévus</li> </ul>
U2.3.2 Etudier l'opportunité financière des réhabilitations lourdes des logements sociaux des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon		

<sup>1</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

U2.3.3	Favoriser la concertation entre les bailleurs pour élaborer un programme de réhabilitations concerté au Val d'Auron		
U2.3.4	Accompagner les opérations de résidentialisation		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidentialisation des Berges de l'Auron</li> <li>• NPRU : 538 logements concernés</li> </ul>
U2.3.5	Adapter les logements les plus pertinents au vieillissement de la population		<ul style="list-style-type: none"> <li>• NPRU : 3 résidences de Val de Berry rue Paul Verlaine</li> </ul>
U2.3.6	Mener une politique de qualité de service soutenue et élargie, notamment pour favoriser le maintien des locataires au Val d'Auron		

**U2.4.0 Développer une politique intercommunale de peuplement**

U2.4.1	Mettre en œuvre les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre du nouveau PRU		<p>Charte commune de relogement NPRU travaillée (en relecture, signature prochaine) : rôle de chacun des partenaires, caractère prioritaire du relogement, nécessité pour les bailleurs de recueillir les besoins, faire 3 propositions maxi et une information systématique en direction du ménage sur la possibilité de relogement hors QPV dans le souci d'un parcours résidentiel positif</p> <p>Ces modalités sont également inscrites dans la Convention Intercommunale d'Attribution.</p>
U2.4.2	Mettre en œuvre et suivre la gestion partagée de la demande locative sociale	LCD	<p>Bourges Plus</p> <p>En cours d'élaboration à travers le plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur (PPGDLSID).</p> <p>Un système de cotation de la demande, doit être mis en place avant le 31 décembre 2021 : modalités de pondération, effets et conséquences d'un refus d'un logement adapté aux besoins ...</p>
U2.4.3	Informer sur les critères d'attribution des logements (ADIL, Maison de l'Habitat ...)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PPGDLSID prévoit des guichets d'information du demandeur</li> <li>• PDH : étude des moyens et modalités nécessaires à la mise en place éventuelle d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement (Etat /</li> </ul>

		Conseil Dép)
U2.4.4	Développer de nouveaux modes de location (ex : colocation, intergénérationnel ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNRU : projet d'habitat participatif</li> <li>• Cohabitation intergénérationnelle (Ensemble 2 Générations)</li> <li>• Possibilité pour les personnes fragiles de sous location, avec accompagnement, et bail glissant en fin d'accompagnement</li> <li>• Pour les personnes réfugiées, sortant des dispositifs « asile » : contrats de cohabitation (colocation sans clause de solidarité)</li> </ul>
U2.5.0	<b>Lutter contre la dégradation des copropriétés implantées dans les quartiers prioritaires<sup>1</sup></b>	 (mesure 5 du Plan et enjeu identifié par Bourges Plus)
U2.5.1	Identifier les copropriétés dégradées, ainsi que les leviers d'intervention disponibles	Bourges Plus
U2.5.2	Sensibiliser les copropriétaires et soutenir la mise en œuvre des outils d'amélioration de l'habitat	

➤ **Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers**







Pour améliorer la qualité du cadre de vie, il est nécessaire d'agir d'abord sur la mixité fonctionnelle des quartiers pour permettre d'en faire des quartiers plus diversifiés dont l'image ne serait pas seulement véhiculée par le type et la période de construction des logements.

La qualité résidentielle doit être améliorée d'une part, par l'aménagement des espaces publics ou des équipements, comme cela a déjà été en partie réalisé dans le cadre du premier PRU, au cœur du quartier Chancellerie et, d'autre part, par l'entretien de l'habitat et de ses abords qui participe à la qualité du cadre de vie au quotidien.

Comme l'a mis en évidence le diagnostic, les quartiers prioritaires renvoient encore une image négative qui limite considérablement leur attractivité. Cette image dévalorisée est véhiculée par des personnes extérieures aux quartiers, mais aussi par certains habitants qui se l'approprient. Elle doit enfin faire l'objet d'actions plus spécifiques relevant du champ de la communication.

La démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité a été relancée dans les quartiers Nord et a été mise en place au Val d'Auron. Elle réunit les acteurs techniques et sociaux pour identifier les enjeux et les problématiques, puis élaborer des réponses en termes de coordination des interventions ou de mise en place de nouvelles actions. Cette démarche fait l'objet d'une convention spécifique.

<sup>1</sup> Nouvel objectif qui s'inscrit dans le Plan de Mobilisation en faveur des habitants (mesure 5). Cet objectif correspond aussi à un enjeu identifié par le service Habitat de Bourges Plus.


U3 Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers	Réfèrent droit commun	Actions
<b>U3.1.0 Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers</b>		
U3.1.1 Conforter les polarités de quartier au travers d'opérations d'aménagement (circulations, programmation résidentielle et économique,...)	Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action en partie visée par le NPRU (Gibjoncs / Cap Nord)</li> </ul>
U3.1.2 Renforcer les conditions de maintien et développement du tissu commercial	Bourges Plus ou Ville de Bourges	
U3.1.3 Valoriser les réserves foncières pour des usages autres que l'habitat dans les quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	 Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Piste d'Education Routière</li> <li>Verger partagé</li> </ul>
<b>U3.2.0 Favoriser la vie sociale par l'aménagement des espaces et l'évolution des équipements existants</b>		
U3.2.1 Restructurer l'axe de l'avenue du Général de Gaulle	 Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>PRU1 : une partie de l'avenue a été requalifiée</li> </ul>
U3.2.2 Poursuivre l'aménagement du parc résidentiel des Gibjoncs au sud de l'avenue de Lattre	 Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévu dans le NPRU</li> </ul>
U3.2.3 Renforcer le caractère éducatif et sportif du parc paysager des Gibjoncs	 Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition du CCAS d'installer des physio-parcs (agrès pour seniors) dans les parcs et jardins de la Ville ; à terme, le parc paysager peut être concerné par ce projet</li> </ul>
U3.2.4 Conduire un programme de rénovation des équipements existants : - construction d'un pôle d'animation et vie sociale (centre social, associations Hameau) - construction d'un pôle santé/intergénérationnel (centre de soins CCAS, médecine scolaire) - construction d'un pôle culture/citoyenneté (bibliothèque, cyber-base, associations) - réhabilitation de la crèche Ribambelle - restructuration de l'école Paul Arnault - déplacement de la crèche Coccinelle - évolution éventuelle des structures jeunesse suite à l'étude de la politique Jeunesse à venir	 Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévu dans le NPRU</li> </ul>
U3.2.5 Conduire un programme de rénovation des équipements existants notamment en tête de lac <sup>1</sup> (services municipaux et CCAS, résidence France Loire, commerces)	 Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCAS : réflexion sur une restructuration des locaux du centre social</li> </ul>

<sup>1</sup> Le champ d'application de l'objectif a évolué.

U3.2.6	Intégrer l'avis des usagers notamment féminins, à la conception des espaces	F/H	Ville de Bourges	
U3.2.7	Créer ou conforter des espaces publics conviviaux de proximité adaptés à tous les usagers (aires de jeux, boulodrome, cœurs d'îlots, espaces verts)	F/H	Ville de Bourges le plus souvent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaison douce Gibjoncs Chancellerie : réalisations artistiques (ENSA) 2016</li> <li>• Moulon : fresque local C'est Possible Autrement (2016) et avec Val de Berry, le service jeunesse réflexion en cours sur un aménagement et des animations temporaires sur la place au Grand Meaulnes (jeux, bacs d'aromates, chantiers jeunes...)</li> <li>• PRU1 : cœurs d'îlot Gibjoncs ; terrain de pétanque rue A David-Néel</li> <li>• PRU1 : jeux au sol avenue Stendhal</li> <li>• RU : Piste d'Education Routière</li> <li>• RU : Verger partagé</li> <li>• GUSP Val d'Auron : place Hippolyte Boyer/ Collectif qui investit les cœurs d'îlot rue Eirik Labonne et Alice (Centre social, APLEAT – ACEP, Tivoli, Régie de quartier, Emmetrop, France Loire, Val de Berry) et organisation de Festival Val d'o, repositionnement de la bibliothèque de rue en cœur d'îlot (Eirik Labonne et H.Boyer)</li> <li>• Les curioSITES du Val (Urb'annale) 2019</li> </ul>
U3.2.8	Renforcer l'identification des structures et équipements, notamment par une signalisation adaptée		Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourges Nord : nouvelle signalisation en cours de déploiement (temps de parcours piéton)</li> </ul>
U3.2.9	Développer des jardins familiaux ou partagés		Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRU1 : potager collectif des Bour-Joncs</li> <li>• Verger participatif</li> </ul>

U3.3.0	<b>Améliorer l'entretien de l'habitat et des espaces publics</b>			
U3.3.1	Travailler en amont sur le respect du cadre de vie par les habitants (actions citoyenneté avec les bailleurs notamment ; actions d'éducation à l'environnement auprès des enfants notamment)		Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à hirondelles Val d'Auron (Bourges Agglo Services) 2016 / 2017</li> <li>• Actions collectif : APLEAT ACEP /Centre social/Régie /bailleurs /Tivoli/ actions autour de la préservation et de la propreté de son quartier</li> <li>• Actions nettoyage par l'EPIDE</li> <li>• Recycl'Eco Tri / Médiation sociale et</li> </ul>

			<p>environnementale (Bourges Agglo Services) 2017 / 2018 / 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gibjoncs : actions de l'adulte relais médiateur Citoyenneté et Cadre de vie des bailleurs (France Loire et Val de Berry) 2017 / 2018 / 2019</li> <li>• Actions des établissements scolaires (ex : label éco-école au Grand Meaulnes, Barbottes et à venir Pressavois)</li> <li>• Suite au diagnostic en marchant (cf ci-dessous), les enfants ont décidé de rédiger un article à paraître dans les Nouvelles de Bourges et de réaliser des dessins pour sensibiliser au respect du quartier qui seront valorisés par les 2 bailleurs</li> <li>• Actions GUSP – Vie de quartier pour anticiper les nuisances, développer la vie sociale (résidence requalifiée les Peupliers, nouvelle construction A Briand)</li> </ul>
U3.3.2	Réaliser des diagnostics en marchant, dont certains spécifiques par publics (enfants, jeunes, femmes)	F/H	<p>Bourges Plus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diagnostics partenariaux GUSP</li> <li>• diagnostic de nuit au Val d'Auron organisé par le CLSPD</li> <li>• diagnostic en marchant avec 1 classe de CE1 de l'école Jules Ferry au Val d'Auron et rencontre avec les gardiennes de France Loire, le gardien de val de Berry et le responsable des Espaces verts de secteur, l' élu référent</li> </ul>
U3.3.3	Mettre en œuvre la charte Qualité de Service pour tous les bailleurs en commençant par des immeubles à définir		<p>Bailleurs</p>
U3.3.4	<p>Rédiger une nouvelle convention de Gestion Urbaine de Proximité en renforçant et en élargissant les objets et en passant notamment à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :</p> <p>Redéfinir une méthode opérationnelle, de nouveaux outils</p> <p>Identifier les besoins en équipes dédiées et en référents au sein des différents services</p> <p>Recueillir les attentes des locataires et des demandeurs</p>		<p>Bourges Plus</p> <p>Démarche relancée outils : diagnostics en marchant, cartographie, visites sur site, groupes de travail, veille...)</p> <p>Acteurs impliqués : 2 bailleurs sociaux ( Val de Berry et France Loire, conseils citoyens, conseils de quartiers, ville (CLSPD, propreté urbaine, espaces verts, police municipale, hygiène et environnement) le CCAS (les 2 centres sociaux), associations (C'est Possible</p>

			autrement, RERS/mieux vivre ensemble, Bourges Agglo Services, APLEAT- ACEP, Emmetrop ,Tivoli Initiatives, l'Amicale du Val d'Auron), Agglomération (Environnement et développement durable, aménagement, Habitat, contrat de ville), DDCSPP
U3.3.5	Poursuivre la gestion urbaine et sociale de proximité au Val d'Auron <sup>1</sup>		Bourges Plus Gusp opérationnelle au Val d'Auron
U3.3.6	Définir les actions venant en contrepartie de l'abattement TFPB avec les bailleurs		Bourges Plus Démarche engagée
U3.3.7	Améliorer la situation en matière d'encombrants		Bourges Plus Sujet pris en compte dans le cadre de la GUSP, plusieurs acteurs mobilisés

U3.4.0	<b>Valoriser l'image des quartiers</b>		
U3.4.1	Mettre en valeur le potentiel paysager et la « nature en ville »	Ville de Bourges / Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau explicatif de la plaine du Moulon sur la gestion différenciée</li> <li>• Visite découverte des espaces paysagers de Bourges Nord (Printemps de l'Ecologie 2019)</li> <li>• Collectif Urb'annale projet Les CurioSités du Val d'Auron en partenariat avec les bailleurs</li> </ul>
U3.4.2	Valoriser le patrimoine architectural et urbain et reconnaître son histoire	Ville de Bourges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Film documentaire « Val d'Auron, mémoires neuves » (Au Fil du Faire)</li> <li>• Parcours de découverte du Moulon (GUSP / C'est Possible Autrement/Val de Berry, le service du Patrimoine de la Ville de Bourges, les habitants)</li> <li>• Mémoires du Moulon « si le Moulon m'était conté » Service du patrimoine de la Ville de Bourges, CCAS, IUT de Bourges</li> </ul>

<sup>1</sup> Objectif actualisé suite à la mise en place de la GUSP au Val d'Auron



U3.4.3 Réaliser une campagne de communication apte à développer une image positive des quartiers	Ville de Bourges ou Bourges Plus	
U3.4.4 Sensibiliser les professionnels de l'immobilier à l'évolution des quartiers Chancellerie/Gibjoncs/Moulon	Ville de Bourges ou Bourges Plus	



## C. Pilier Emploi et Développement Economique

Le développement économique et le développement de l'emploi sont liés mais leurs leviers sont différents.

- Développer l'économie sous-entend de permettre aux activités économiques de croître durablement en les alimentant en apports nécessaires (travailleurs, foncier, services, image, capitaux...).
- Développer l'emploi sous-entend de favoriser l'employabilité des travailleurs et des sans-emplois, et de faciliter l'accès physique des travailleurs et sans-emplois aux postes et emplois proposés.

Les objectifs opérationnels et les actions se rapportant aux trois axes transversaux sont identifiés par les pictogrammes suivants :

**LCD** Lutte contre les discriminations      **F/H** Egalité Femme / Homme      **J** Jeunesse




### ➤ **Susciter, accompagner, soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi**

Bourges Plus a élaboré une stratégie de développement économique adoptée en décembre 2014. Cette stratégie s'insère dans les visions stratégiques portées par le territoire au sens large (agglomération, département, région).

Il apparaît donc nécessaire, afin de favoriser les effets d'entraînement, d'avoir une parfaite cohérence entre le projet économique des quartiers prioritaires et le projet économique de l'Agglomération.

Le lien entre Emploi et Développement économique est basé sur l'adaptation des ressources humaines aux besoins des entreprises et leur accessibilité. Une approche du développement économique doit donc prendre en compte ce paramètre (la ressource humaine) mais doit aussi prendre en compte les autres paramètres (foncier, services, image, capitaux...) et ne se résume pas à une approche centrée uniquement sur le quartier.

En se basant sur les thèmes de la stratégie d'Agglomération (animer et coordonner le développement, développer l'entrepreneuriat, renforcer la solidarité et la fierté économique locale, disposer de parcs d'activités de qualité et adaptés), il convient de préciser les actions de droit commun sur les quartiers nord (comment décliner la stratégie sur ces territoires) et les actions plus spécifiques liées aux grands thèmes de la stratégie mais plus adaptées aux spécificités des quartiers. Par exemple en ce qui concerne l'appui à l'entrepreneuriat, des actions ciblées sur les porteurs de projets connaissant des freins au développement de leur projet (financier, montage, compétences annexes, réseaux, parcours d'hébergement..) doivent être développées et articulées avec celles de l'Agglomération via un projet fort et mobilisateur : le Centre d'affaires de la Chancellerie.

E1 <b>Susciter, accompagner, soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi</b>	Réfèrent droit commun	Actions
<b>E1.1.0 Coordonner et fédérer les acteurs du développement économique</b>		
E1.1.1 Organiser dans les quartiers politique de la ville un réseau spécifique de développement économique s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et associant les chambres consulaires dans le cadre de la politique de développement économique globale portée par Bourges Plus		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre d'Affaires de Quartier de la Chancellerie : présence permanente de la BGE et présence mensuelle d'autres organismes d'aide à la création</li> <li>• Réflexion sur un « guichet unique »</li> </ul>
E1.1.2 Développer les liens entre les entreprises locales et les quartiers prioritaires en valorisant les compétences existant dans les quartiers et identifiant les secteurs d'activité économique porteurs permettant l'organisation dans les quartiers d'événements de type forum, en s'appuyant notamment sur les Clubs d'entreprises		<ul style="list-style-type: none"> <li>• actions de Tivoli Initiatives (convention) 2016 / 2017 / 2018</li> </ul>
<b>E1.2.0 Instituer le futur Centre d'affaires de la Chancellerie comme lieu d'activités, de ressources et de communication</b>		
E1.2.1 Proposer des contrats de location de bureaux « clefs en main » à des tarifs modérés destinés à des jeunes entreprises avec une offre de services - individuels et/ou partagés		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre disponible au Centre d'Affaires de Quartier (ainsi qu'à Tivoli Initiatives)</li> </ul>
E1.2.2 Offrir un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des créateurs d'activité assuré par le dispositif CitésLab que porte BGE Cher		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CitésLab et Appui à la création / reprise d'activité dans les QPV (BGE) 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019</li> </ul>
E1.2.3 Formaliser un lieu de ressources animé par le CitésLab et les partenaires de BGE Cher et proposant un ensemble d'outils, d'actions de sensibilisation, d'animation et d'accompagnement, <b>y compris en relation avec l'Economie Sociale et Solidaire</b>	 Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'information et communication à poursuivre et à développer de la part de BGE (actions et services disponibles au sein du CAQ) et de Bourges Plus (signalisation et site internet)</li> <li>• Accueil de plusieurs organismes de formation</li> </ul>
<b>E1.3.0 Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire</b>		
E1.3.1 En s'appuyant sur la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, identifier les besoins, les opportunités de marchés ou de services nouveaux à initier au sein des quartiers		
E1.3.2 Sensibiliser les donneurs d'ordre et les créateurs potentiels à l'Economie Sociale et Solidaire à travers notamment des sessions de formation	Bourges Plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• actions de Tivoli Initiatives (convention) 2016 / 2017 / 2018</li> </ul>

E1.3.3	Développer le champ de l'Economie Sociale et Solidaire par l'aide à la mobilisation des fonds européens notamment pour les associations (ingénierie et systèmes d'avance)		
E1.4.0	<b>Mieux faire connaître les acteurs et valoriser les initiatives locales (communication / image)</b>		
E1.4.1	Proposer un guichet unique aux créateurs / repreneurs d'entreprise en proposant un interlocuteur privilégié <sup>1</sup>	Bourges Plus	Réflexion en cours au sein de Bourges Plus (Direction Eco), en lien avec la création d'une cartographie des services d'aide à l'entrepreneuriat. Question à étudier de l'intégration à cette cartographie des services d'aide à l'emploi
E1.4.2	Valoriser les expériences positives des quartiers et informer sur les opérateurs d'aide à l'entrepreneuriat et sur les opportunités locales via le site internet de l'Agglomération		
E1.5.0	<b>Favoriser la création d'entreprise dans les quartiers</b>		
E1.5.1	Déployer le PASS Création <sup>2</sup>	Conseil Régional	• PASS Création mis en œuvre par la BGE, CMA, CCI et Initiative Cher
E1.5.2	Mettre en place des accompagnements spécifiques dans le cadre du Plan Entrepreneuriat afin d'augmenter le nombre de créatrices d'entreprise <sup>3</sup>	F/H CDC / BPI France	• Lever les freins à la création d'activité par des femmes issues des QPV (ADIE) 2017 / 2018 / 2019 • Plan d'actions régionales pour l'entrepreneuriat des femmes en Centre-Val de Loire 2019-2020
E1.6.0	<b>Soutenir le tissu commercial local</b>		
E1.6.1	Valoriser et fédérer les commerçants et définir les besoins d'installation de commerces notamment non sédentaires, en lien avec les chambres consulaires	Bourges Plus / OCAB	

<sup>1</sup> Objectif revu au regard de l'évolution de l'intervention de Bourges Plus

<sup>2</sup> Objectif actualisé au regard de l'évolution du dispositif, désormais piloté par le Conseil Régional

<sup>3</sup> Le Plan Entrepreneuriat prend fin en 2020. Cependant l'objectif est maintenu compte tenu de sa corrélation avec la mesure 22 du Plan de Mobilisation en faveur des habitants : « Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des QPV avec BPI France ».

➤ **Accompagner les habitants vers un emploi durable**

Accéder à un emploi fait partie des besoins « vitaux » qu'il est absolument nécessaire de tendre à satisfaire. Cet objectif sur les quartiers y est plus prégnant qu'ailleurs et les pistes d'actions à travailler doivent être multiples. Parmi celles-ci, mettre les dispositifs de droit commun au cœur de la politique de la ville, en renforçant leur mobilisation sur les quartiers est essentielle et constitue un levier fort à activer.

La présence de structure d'accompagnement, de dispositifs doit être encouragée et renforcée. Il s'agit également de lever les freins d'accès à l'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement, par l'élévation des niveaux de compétence et par la prévention de toutes discriminations.

E2	Réfèrent droit commun	Actions
<b>E2.1.0 Lever les freins à l'emploi et à la formation<sup>1</sup></b>		
E2.1.1 Soutenir les formations en savoirs de base mises en place par les organismes locaux, avec une attention particulière pour les femmes (lutte contre l'illettrisme, apprentissage du français) (Cf. pilier Cohésion sociale) <sup>2</sup>	<b>F/H</b> Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnements linguistiques (PEP / CRIA) 2015 / 2016 / 2017 /2018</li> <li>• Atelier ludique et pédagogique (C'est Possible Autrement) 2015 / 2016 / 2017 /2018</li> <li>• Quand l'écrit prend la parole (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 /2018</li> <li>• Plateforme langage – création d'une chaîne numérique (Compagnie Pace) 2016 /2017 /2018</li> <li>• Plateforme de formation linguistique et formation de base (Accueil et Promotion) • 2015 / 2016 / 2017 /2018</li> <li>• Accueil au sein du Centre d'Affaires de Quartier de la Chancellerie de plusieurs organismes de formation</li> </ul>
E2.1.2 <b>S'assurer de la mise en place locale des dispositifs du PIC relatifs à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme<sup>3</sup></b>	Conseil Régional Centre-Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prescription par Pôle Emploi de FLE, de RAN, de Visas Libres Savoirs ... en fonction des besoins de la personne</li> <li>• Adulte relais médiation accès aux TIC (Ville de Bourges) 2015 / 2016 /2017 /2018 / 2019</li> </ul>

<sup>1</sup> Objectif élargi suite à l'évaluation

<sup>2</sup> Objectif présent également dans l'objectif stratégique «Favoriser l'autonomie et l'épanouissement personnel » (cf objectif opérationnel S2.1.1)

<sup>3</sup> Nouvel objectif inscrit au Plan de Mobilisation en faveur des habitants (mesure 25)

E2.1.3	Faciliter la mobilité individuelle <b>par l'utilisation optimale des dispositifs locaux existants ou à venir</b> <sup>1</sup>	Bourges Plus / Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme mobilité et auto-école associative (Accueil et Promotion) 2015 / 2016 / 2017 /2018</li> <li>• Location à faible coût de scooters (Mission locale)</li> <li>• Location de vélo (Ville de Bourges)</li> <li>• (à venir) location de vélo électrique (Bourges Plus)</li> <li>• Garage Associatif Solidaire de Baugy</li> </ul>
E2.1.4	Faciliter la garde d'enfants, en développant des réponses spécifiques type horaires atypiques, besoins ponctuels, en lien avec le Département et la CAF <sup>2</sup>	CAF / CCAS / Conseil Départemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les QPV (CAF)</li> <li>• places de crèches CCAS réservées (mais peu utilisées)</li> </ul>
E2.1.5	Soutenir les actions développant les compétences psychosociales (confiance en soi ...), ou apportant un soutien psychologique, notamment auprès des publics jeunes et féminins <b>J F/H</b>	Pas de référent spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• action « Parents mais pas seulement » (Conseil Départemental)</li> <li>• Femmes des quartiers prioritaires – mobilisation vers l'emploi (CIDFF) 2015 / 2016 /2017 /2018 /2019</li> <li>• Accompagnement vers l'autonomie numérique (CIDFF) 2019</li> </ul>

<b>Optimiser les dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun au bénéfice des habitants des QPV<sup>3</sup></b>			
E2.2.0	Pour les habitants des QPV, avec une attention particulière pour le public jeune, le public porteur de handicap, les personnes les plus éloignées du marché du travail, les femmes	<i>Enjeu aussi de cohérence des parcours d'insertion</i>	
E2.2.1	<b>Veiller à l'articulation entre la sortie de scolarisation et l'entrée dans la vie professionnelle<sup>4</sup></b>	DSDEN	
E2.2.2	<b>Identifier (aller vers), orienter voire accompagner les habitants des QPV vers les dispositifs de droit commun d'insertion professionnelle</b>	CODEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation relative à l'emploi (Tivoli Initiatives) 2015 / 2016 /2017 /2018 /2019</li> <li>• Passeport pour l'emploi (Mission Locale) 2015 / 2016 /2017 /2018 /2019</li> <li>• Parrainage et tutorat (mesure 21 du Plan)</li> </ul>

<sup>1</sup> Objectif élargi pour prendre en compte les diverses mobilités possibles

<sup>2</sup> Cet objectif nécessite des réponses multiples en fonction des situations, pour chacune particulière, et des âges des enfants. Des dispositifs normés ne se montrent pas suffisants.

<sup>3</sup> Nouvel objectif qui fusionne « Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun » et « Valoriser les publics en développant les mises en situation professionnelle ».

<sup>4</sup> Cet objectif fait écho à l'objectif S1.4 « Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle »

E2.2.3	Mobiliser les dispositifs de droit commun au bénéfice des habitants des QPV	CODEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission Locale : Garantie Jeunes</li> <li>• Mission Locale : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)</li> <li>• Accompagnement des allocataires du RSA (Conseil Dép)</li> <li>• Périodes de Mise en Situation Professionnelle</li> <li>• Service Civique</li> <li>• EPIDE</li> <li>• Parcours Emploi Compétences (PEC)</li> <li>• Actions de Pôle Emploi (exemple « Accompagnement Intensif Jeunes »)</li> <li>• Partenariat Pôle Emploi / Etat / OFII pour les étrangers primo-arrivants</li> <li>• Charte relative à l'orientation et l'insertion professionnelles des étrangers primo-arrivants dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (Etat/OFIG/ acteurs SPE)</li> <li>• Formations du PIC (mesure 19 du Plan)</li> </ul>
--------	---	--------	--

E2.3.0 <b>Soutenir l'insertion par l'activité économique</b>			
E2.3.1	Poursuivre le travail partenarial entre les différents facilitateurs et les donneurs d'ordre pour mettre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) au cœur de la mise en place des marchés clausés	UD-DIRECCTE / CD (DHIE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les missions de facilitateurs : actuellement portées par Prométhée Cher et par le Conseil Départemental</li> <li>• action du Conseil Départemental : politique d'achats publics clausés</li> </ul>
E2.3.2	Poursuivre la mobilisation et développer les différents dispositifs SIAE (Ateliers chantier d'insertion, Association intermédiaire, entreprise d'insertion, entreprise d'intérim d'insertion) au bénéfice des habitants des quartiers notamment auprès des habitants du Val d'Auron	UD-DIRECCTE / CD (DHIE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantier d'insertion (Bourges Agglo Services) 2015</li> <li>• Les 5 chantiers d'insertion (Entraide Berruyère) 2015</li> </ul>
E2.3.3	Soutenir des besoins spécifiques de l'Insertion par l'Activité Economique (ex : psychologue du travail)	UD-DIRECCTE / CD (DHIE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion Emploi (Bourges Agglo Services) 2016 /2017 /2018 /2019</li> <li>• Les 5 chantiers d'insertion (Entraide Berruyère) 2016 /2017 /2018 /2019</li> </ul>

E2.4.0 <b>Permettre l'élévation des niveaux de compétences</b>		
E2.4.1	Assurer le recours aux formations en alternance : - contrats d'apprentissage <sup>1</sup> , en mettant en place le dispositif d'accompagnement renforcé « réussite apprentissage » développé par le Service public de l'emploi et les CFA - contrats de professionnalisation en s'appuyant sur le GEIQ Alisé <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• action de Pôle Emploi et de la Mission Locale</li> <li>• Forum annuel « Mode d'emploi Apprentissage » (CFA et Mission Locale)</li> </ul>
E2.4.2	Développer des actions permettant de favoriser l'accès aux dispositifs de formation existants	Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réflexion est en cours au conseil régional sur le sujet mais à ce stade, pas de projet défini précisément.</li> </ul>
E2.4.3	Soutenir les actions de promotion et d'accompagnement des jeunes des quartiers vers des dispositifs spécifiques de formation	Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cordées de la Réussite (mesure 21 du Plan), action locale existante</li> <li>• EPIDE</li> <li>• actions du Service Régional de l'orientation</li> </ul>
E2.4.4	Favoriser la reconnaissance des diplômes étrangers et des compétences en mobilisant l'information sur les conditions de reconnaissance de diplômes notamment pour les femmes <b>F/H</b>	Pas de référent spécifique <ul style="list-style-type: none"> <li>• action de la Chambre des Métiers : VAE destinées des personnes migrantes ?</li> <li>• objectif intégré aux missions d'accompagnement professionnel du CIDFF</li> </ul>
E2.5.0 <b>Développer la mixité professionnelle</b> <b>F/H</b>		
E2.5.1	Revaloriser les métiers à prédominance féminine (pour éviter le sentiment de déclassement) <b>F/H</b>	Déléguée Départementale aux Droits des Femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>• action de la Mission Locale « découverte des métiers de la logistique » (plateforme logistique Carrefour) 08/03/2019</li> <li>• groupe de travail « Femmes et Logistique » animé par la CCI</li> </ul>
E2.5.2	Développer l'accès du public féminin, y compris jeune, aux métiers dits traditionnellement masculins <b>J F/H</b>	

<sup>1</sup> Objectif confirmé dans le Plan de Mobilisation en faveur des habitants (mesure 24)

<sup>2</sup> Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification